

La place de l'histoire dans la formation des Maîtres

Le ministère de l'Éducation du Québec a déposé le printemps dernier un document énonçant les principes directeurs de la Réforme des programmes de formation à l'enseignement secondaire général. Principale association des historiennes et historiens professionnels du Québec, l'Institut d'histoire de l'Amérique française compte parmi ses membres des professeurs d'université chargés de la formation des futurs enseignants en histoire et des professeurs d'histoire travaillant au niveau secondaire. C'est pourquoi l'Institut a trouvé important de se prononcer sur cette réforme des programmes qui modifiera la formation des futurs enseignants en histoire et aura certainement un impact sur l'enseignement de la discipline historique au niveau secondaire. La position de l'Institut a été présentée dans un document rédigé par Sylvie Dépatie, secrétaire de l'Institut. Nous reproduisons ici de larges extraits de ce document.

Tout en appuyant les objectifs de formation et les lignes directrices définies par le Ministère pour l'élaboration des nouveaux programmes, l'Institut s'inquiète de la façon dont ces lignes directrices seront appliquées lors de l'élaboration des programmes dans les universités. Plus spécifiquement, il voit des contradictions possibles entre les compétences qu'on cherche à développer et les orientations dessinées pour y arriver.

L'orientation générale retenue par le Ministère est en effet de considérer la formation à l'enseignement secondaire comme «une formation à caractère professionnel orientée vers la maîtrise de l'intervention pédagogique dans les matières enseignées». Ceci et le choix de favoriser désormais une formation polyvalente pourraient faire passer la formation disciplinaire en second par rapport à la formation en psychopédagogie. Si cette tendance à favoriser l'aspect pédagogique de la formation au détriment de la forma-

tion disciplinaire se concrétise, par exemple, par une diminution significative des cours consacrés à chaque discipline d'enseignement, il est certain que les futurs enseignants et enseignantes ne pourront acquérir les compétences disciplinaires qu'on attend d'eux.

En effet, un nombre restreint de cours de niveau introduction bien adaptés pourrait permettre aux futurs enseignants d'avoir «une connaissance particulière des contenus d'enseignement [...] tels que le spécifient les programmes d'études du secondaire», mais il est impossible que cette formation minimale permette une «connaissance approfondie» d'une discipline, soit une connaissance «des contenus et fondements épistémologiques, de l'histoire et du développement, de la méthode et des limites» de la discipline, tel que souhaité dans le document ministériel. L'acquisition de ces différents savoirs suppose non seulement des cours portant spécifiquement sur ces aspects de la

Études archivistiques à l'Université du Manitoba : dernières nouvelles

En septembre 1991, l'Université du Manitoba, en collaboration avec l'Université de Winnipeg, ajoutait le domaine des études archivistiques à son programme conjoint de maîtrise en histoire. Le programme a été élaboré conformément aux lignes directrices établies par l'Association canadienne des archivistes à l'égard des programmes de maîtrise en archivistique, et il vise à préparer les étudiants à devenir des archivistes professionnels. La fin de la troisième année d'existence du programme d'études archivistiques offre l'occasion d'informer les professionnels sur les travaux de l'année écoulée. Les cinq étudiants en études archivistiques ont suivi deux séminaires complets, l'un sur l'histoire des communications consignées et l'autre sur des problèmes choisis en études archivistiques, ainsi qu'un cours de niveau supérieur en histoire canadienne. Les deux cours en études archivistiques, enseignés par le professeur Tom Nesmith, traitent

respectivement des deux grandes préoccupations des archivistes : les origines et les caractéristiques des documents d'archives, et les problèmes que rencontrent les archivistes lorsqu'ils évaluent, organisent, décrivent et conservent des documents. Le cours d'histoire a fourni aux étudiants l'occasion d'explorer les dimensions sociales et intellectuelles de l'étude de documents d'archives particuliers en rapport avec les problèmes qui les intéressaient.

Nous avons complété nos discussions en atelier par des visites aux Archives provinciales du Manitoba, aux Archives de l'Université du Manitoba, aux archives du Mennonite Heritage Centre, au Centre des documents fédéraux des Archives nationales à Winnipeg, aux Manitoba Data Services, qui offrent des services de gestion des données au gouvernement du Manitoba, et aux services de gestion des dossiers de Manitoba Hydro et du

ministère des Transports du Manitoba. Hugh Taylor, ancien archiviste provincial de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, ainsi que Peter Bower et Gordon Dodds, des Archives provinciales du Manitoba, ont dirigé des ateliers sur divers aspects des études archivistiques.

Après la fin des classes en avril, les étudiants ont entrepris leurs stages obligatoires aux Archives nationales du Canada, aux Archives provinciales du Manitoba (documents gouvernementaux), aux Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson et aux archives de James Richardson and Sons Company, à Winnipeg. Les étudiants sont retournés sur le campus en septembre pour poursuivre leurs recherches de thèse en études archivistiques.

Pour plus de renseignements sur le programme d'études archivistiques, communiquez avec Tom Nesmith, Associate Professor, Archival Studies, Room 321, St. Paul's College, Department of History, University of Manitoba. Téléphone : (204) 474-8559.

discipline mais elle requiert aussi que le futur enseignant puisse se frotter à ces réalités dans le cadre de cours disciplinaires plus approfondis. Par ailleurs, on peut aussi douter qu'une formation minimale dans une discipline puisse favoriser l'adoption d'«une attitude positive à l'égard des disciplines enseignées» et permette de «communiquer cette attitude aux élèves». Ces aptitudes demandent, en effet, une formation disciplinaire relativement poussée, dépassant à tout le moins le niveau des cours d'introduction. L'atteinte des compétences attendues relativement aux disciplines enseignées et la volonté annoncée de ne pas faire reculer la compétence disciplinaire des futurs enseignants commandent donc qu'il n'y ait pas de diminution significative du nombre de cours consacrés à chacune des deux disciplines par rapport à la formation actuelle.

L'importance que doit prendre la formation disciplinaire dans les programmes se justifie aussi en regard des autres compétences attendues de la part des futurs enseignants. Le document d'orientation insiste, par exemple, sur la conduite de la classe et, notamment, sur la «capacité de diriger une classe et de maintenir la discipline, tout en conservant une atmosphère détendue et un environnement propice à l'apprentissage», de même que sur «l'habilité à établir des contacts positifs avec les groupes et à s'adapter à leur dynamique particulière». Or, il est manifeste que la compétence disciplinaire constitue un préalable à ces deux aspects de la conduite de la classe. En effet, l'autorité d'un enseignant et le respect que lui accordent les élèves viennent tout autant de sa compétence dans la discipline enseignée que de ses habiletés pédagogiques.

Toutes ces raisons militent en faveur du maintien d'une place prépondérante pour la formation disciplinaire dans la formation à l'enseignement, quels que soient les champs de spécialisation. Un motif additionnel peut être avancé en ce qui concerne l'importance de la discipline historique. Celle-ci constitue un moyen privilégié de concrétiser certains principes directeurs définis par le Ministère, soit le développement d'une culture générale et le développement personnel de l'enseignant. L'histoire est en effet un élément essentiel de la culture générale.

Elle permet aussi la distanciation critique et constitue un excellent instrument pour former l'esprit critique et les attitudes d'accueil, de tolérance et d'ouverture qu'on désire développer chez les futurs enseignants.

À l'heure actuelle, les inquiétudes de l'Institut concernant l'application des directives gouvernementales sont justifiées. Plusieurs universités ont en effet déjà amorcé le processus de révision des programmes de formation des enseignants. La situation varie d'institution en institution mais la tendance actuelle est de ne pas allonger la période de formation à l'université. Les baccalauréats d'enseigne-



ment où la formation pédagogique et disciplinaire sont intégrées, comme c'est le cas dans le réseau des Universités du Québec, ne seraient donc que de 90 crédits. Les principes directeurs du Ministère favorisant une formation intégrée, il y a lieu de penser que les universités où la formation disciplinaire et la formation pédagogique étaient auparavant séparées, seront tentées d'adopter le même modèle. Dans les faits, cette tendance conduit à une réduction significative de la part de la formation disciplinaire dans les programmes. Ainsi, alors qu'elle variait entre 51 et 90 crédits dans les programmes antérieurs, la formation dans une discipline tombera à 30 crédits ou moins. Il est évident que cette formation est insuffisante pour atteindre les différentes compétences relatives aux disciplines enseignées définies par le document d'orientation et pour atteindre la qualité souhaitée dans l'enseignement secondaire.

Pourtant, dans les faits, aucune directive du Ministère n'a fixé la durée des futurs programmes à 90 crédits. Au contraire, dans une «Instruction», adressée aux universités et datée du 15 avril dernier, la Direction de la formation du personnel scolaire évoquait la possibilité de modifier la durée de la formation, à la suite de la révision du processus actuel de probation et de titularisation des enseignants. Le Ministère insistant sur l'importance de la formation intégrée, on peut envisager que l'allongement de la durée de formation puisse prendre place à l'intérieur des universités et non, comme la possibilité a d'abord été soulevée, dans une formule «d'internat» réalisée à l'extérieur des établissements universitaires. Un programme de formation de 120 crédits apparaît comme la solution à retenir pour atteindre les objectifs proposés par le Ministère. Dans ce cadre, les futurs enseignants pourront acquérir les compétences psychopédagogiques souhaitées ainsi qu'une connaissance adéquate de chacune des deux disciplines d'enseignement. En outre, cette formation plus longue s'avère nécessaire pour l'intégration de cet ensemble prodigieux de compétences qui sont attendues des futurs enseignants. Il n'est pas réaliste, en effet, de penser former des enseignants de qualité en restreignant leur programme d'études à l'équivalent de trois certificats de premier cycle.

La situation actuelle est donc préoccupante mais, dans la mesure où le processus de révision des programmes n'est pas encore achevé, il est encore temps de défendre la qualité de la formation des futurs enseignants du secondaire. Étant donné le principe de polyvalence, l'insistance mise sur la formation pratique et la volonté de développer une formation intégrée, il faut allonger la durée de la formation à l'université. L'Institut d'histoire de l'Amérique française invite donc tous les professeurs oeuvrant à la formation dans les disciplines concernées par la réforme à faire entendre leur voix de façon à ce que la formation disciplinaire ne soit pas sacrifiée dans le processus en cours. L'enjeu est d'autant plus grand que, d'ici quelques années, une grande partie du corps professoral du secondaire sera renouvelée. C'est donc la qualité de l'enseignement au secondaire pour les prochaines décennies qui est en cause.